

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2023-43

Objet : Tarif du séjour organisé par le Centre de Loisirs au cours des vacances d'été 2023

LE MAIRE D'ONDRES,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU, le projet éducatif local fixant les orientations de travail des services éducatifs de la commune,

VU, l'organisation de 2 séjours par le service enfance au cours des vacances d'été 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1. DE FIXER comme suit les tarifs concernant les séjours organisés par le service enfance durant les vacances d'été 2023 en fonction des barèmes suivants:

CODE TRANCHE	QF à partir de juillet 2018	Prix de revient	Tarif	Bon vacances CAF	Aide du CD	Aide de la commune	Prix à payer pour les familles
A	0-500	115	73 €	42 €	20 €	50 €	23 €
			73 €		18 €		
B	500,01-750	115	79 €	36 €	24 €	44,50 €	34,50 €
			79 €		20 €		
C	750,01-905	115	85 €	30 €	21 €	39 €	46 €
			85 €		14 €		
D	905,01-1250	115	57,50 €	0	0	57,50 €	57,50 €
E	1250,01-1500	115	69 €	0	0	46 €	69 €
F	1500,01-1999	115	80,50 €	0	0	34,50 €	80,50 €
G	A partir de 1999,01 et +	115	92 €	0	0	23 €	92 €

Séjour sport à Asasp-Arros du 16 au 18 août 2023 : 16 enfants

- Tarifs demandés aux familles des jeunes s'inscrivant par l'intermédiaire du service enfance

NB : Pour information, selon les tranches de quotient familial, la participation des familles couvre entre 20% et 80% du coût réel du séjour.



ARTICLE 2. Mme Le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 3. La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 16 juin 2023.

A blue ink signature scribble over the official seal.
Le Maire,
Eva BELIN.

